

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-BA-110

Déstratificateur ou brasseur d'air

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif.

Les systèmes radiatifs de chauffage de « zone » ou de « poste » ne sont pas éligibles à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Pour les opérations engagées à compter du 1^{er} avril 2016, les besoins en déstratificateurs ou brasseurs d'air sont déterminés par une note de dimensionnement établie par un professionnel ou un bureau d'études précisant au minimum la hauteur du local, le descriptif des moyens de chauffage avec leurs puissances ainsi que les préconisations d'installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air précisant en particulier leur nombre.

Le local industriel équipé de déstratificateurs ou brasseurs d'air a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins 5 mètres.

Les déstratificateurs ou brasseurs d'air sont équipés d'un thermostat.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat, ainsi que leur nombre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'équipements avec leurs marques, références et nombre et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marques et références installés sont des déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat.

Le document justificatif spécifique à l'opération est, pour les opérations engagées à compter du 1^{er} avril 2016, la note de dimensionnement. Le nombre d'équipements installés doit être cohérent avec les préconisations de la note de dimensionnement.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.



<u>5. Montant de certificats en kWh cumac</u> Le montant de certificats d'économies d'énergie est déterminé pour l'ensemble du local chauffé.

Installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air dans un local chauffé par un système convectif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)	
	$5 \le h < 10$	$10 \le h$
H1	1,0	2,7
H2	1,1	3,1
Н3	1,4	3,7

	Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
	1x8h	1 300
X	2x8h	2 700
	3x8h avec arrêt le week-end	2 900
	3x8h sans arrêt le week-end	4 000

	Puissance nominale totale du système convectif de chauffage en kW	
X	P	

Installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air dans un local chauffé par un système radiatif :

Zone climatiqu e	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)	
	$5 \le h < 10$	$10 \le h$
H1	1,0	2,7
H2	1,1	3,1
Н3	1,4	3,7

	Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
	1x8h	470
X	2x8h	940
	3x8h avec arrêt le week-end	1 000
	3x8h sans arrêt le week-end	1 400

Puissance nominale totale du système radiatif de chauffage en kW
P

X

Lorsqu'un local industriel est chauffé par un système convectif et un système radiatif, les montants en certificats peuvent être cumulés.

La puissance nominale totale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui composent ce système de chauffage.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-BA-110, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND- BA-110 (v. A20.2): Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif

*Date d'engagement de l'opération (ex	: date d'acceptation du devis) :	
Date de preuve de réalisation de l'opéra	ation (ex : date de la facture) :	
Référence de la facture :		
*Nom du site des travaux :		
*Adresse des travaux :		
Complément d'adresse :		
*Code postal :		
*Ville :		
*Hauteur sous-plafond ou sous-faîtage	du local industriel : h (m) =	
NB: h est supérieure ou égale à 5 mètr	es.	
*Le local industriel est équipé d'un cha	uffage de « zone » ou « de poste » : □ OUI	□ NON
* Le(s) déstratificateur(s) ou brasseur(s	a) d'air installé(s) est (sont) équipé(s) d'un the	ermostat.
*Puissance nominale totale du système NB : Par exemple sont considérés com de toiture ou « rooftop », aérotherme é « make-up », générateur d'air chaud.	ffé par un système convectif de chauffage: convectif de chauffage: P (kW) = me faisant partie d'un système convectif de c lectrique ou à combustible ou à fluide calopo La puissance nominale totale du système o posent en vue d'assurer le chauffage du local.	hauffage : centrale de traitement d'air, unité rteur, générateur de ventilation tempérée ou de chauffage est la somme des puissances
	ffé par un système radiatif de chauffage : radiatif de chauffage : P (kW) =	
NB : Par exemple sont considérés coradiants électriques, à combustible ou	omme faisant partie d'un système radiatif d à fluide caloporteur. La puissance nominale te ents qui le composent en vue d'assurer le char	e chauffage : cassettes, tubes et panneaux otale du système de chauffage est la somme
*Nombre de déstratificateurs ou brasse	urs d'air installés :	
NB : pour les opérations engagées à co besoins définis par la note de dimensio	mpter du 1er avril 2016, le nombre de déstrati nnement.	ificateurs installés est cohérent avec les
A ne remplir que si les marque et référe *Marque(s):	ence de l'équipement installé ne sont pas men	tionnées sur la preuve de réalisation :
*Référence(s):		
*Mode de fonctionnement du site :		
□ 1v8h □ 2v8h	□ 3v8h avec arrêt le week-end	□ 3v8h sans arrêt le week-end